



Commune de BERTRANGE

## AVIS AU PUBLIC

Contact : Nadine Schmit  
26 312 334

Conformément à l'article 24, alinéa 1, de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public, qu'une demande en autorisation

relative à la création d'un bassin de rétention en amont de la rue des Champs dans le cadre des mesures anti-crues du cours d'eau « Pétrusse » à Bertrange,

a été introduite par la société Bureau d'études Micha BUNUSEVAC, au nom et pour le compte de l'ADMINISTRATION COMMUNALE DE BERTRANGE,

auprès de l'Administration de la Gestion de l'Eau en date du 12.06.2025.



Commune de BERTRANGE

Bertrange, le 2 juillet 2025

Youri DE SMET  
Bourgmestre

Georges FRANCK  
Secrétaire

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié que le présent avis est publié et affiché, ce suivant les prescriptions de l'article 24, alinéa 1, de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau.



Commune de BERTRANGE

Bertrange, le 2 juillet 2025

Youri DE SMET  
Bourgmestre

Georges FRANCK  
Secrétaire